

instances pour qu'elle acquiesçât à la demande de Colomb, & qui prêta même de l'argent pour avancer l'expédition.

COLOMB,
Chap. I.

Christophe fut aussi-tôt nommé Amiral de l'Océan, pour y jouir de tous les appointements, privilèges & prérogatives attachés aux pavillons de Castille & de Leon dans leurs mers respectives. Il lui fut accordé que tous les emplois civils seroient totalement à sa disposition dans les Isles & Continents qu'il pourroit découvrir: qu'il auroit droit de présenter des sujets pour chaque gouvernement qu'on y établiroit: qu'il choisiroit des Juges en Espagne pour les affaires des Indes: qu'outre les appointements & profits attachés aux places d'Amiral, de Viceroy & de Gouverneur, il auroit la dixieme partie de tout ce qui seroit acheté, échangé, établi, ou acquis dans les limites de son Amirauté, déduction faite des dépenses nécessaires pour les conquêtes, & que de plus il auroit le huitieme de tout ce qu'on chargeroit sur sa flotte, à condition de supporter la huitieme partie de la dépense.

Il est nommé Amiral de l'Océan.

An. 1492.

Lorsque sa commission & ses pri-